

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [karine dore](#)

<https://www.cadre21.org/membres/950b733269ec001e5de17873>

Date d'obtention : 2024-02-21 17:26:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Divulcation d'information sur un sexto par un adolescent
2. vérifiez l'information avec la pochette sexto ce qui nous permet de vérifier si l'acte est impulsif ou malveillant
3. ensuite si l'acte est malveillant, elle nous permet de confisquer le téléphone et d'expliquer les prochaines étapes à l'adolescent et ensuite appeler la police pour qu'elle puisse continuer l'intervention.
4. si acte impulsif avec l'aide des questions de la pochette nous pouvons

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important d'appliquer la méthode sexto à chaque personne identifiée. Ce qui nous permet de déterminer si nous avons droit à un acte impulsif ou malveillant.

Quand il s'agit d'une situation en dehors de l'école, il ne s'agit pas d'une intervention sexto même si un parent est inquiet on doit le référer à la police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

l'étape d'interroger la victime parce qu'il faut qu'elle se sente en sécurité et non juger. Il faut la mettre en confiance en lui expliquant la procédure et surtout ne jamais lui demander de voir les images ou vidéo.